



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Modification
demande de
financement
Natura 2000 –
Animation 2026**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

**DATE
D'AFFICHAGE**

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

1- Contexte

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Parc est animateur des sites Natura 2000 de son territoire depuis une dizaine voire une vingtaine d'années pour certains :

2004 : « Serres et pelouses du Quercy blanc »	2010 : « Grotte de Fond d'Erbies »
2004 : « Vallées de la Rauze et du Vers »	2015 : « Vieux arbres du Quercy »
2004 : « Vallées de l'Ouyssse et de l'Alzou »	2018 : « Moyenne vallée du Lot inférieure »
2008 : « Basse vallée du Célé »	2018 : « Zone centrale du causse de Gramat ».

Les actions menées dans le cadre de Natura 2000 s'inscrivent dans une démarche de conciliation de la préservation des espèces et des habitats naturels avec les exigences économiques, sociales et culturelles des territoires. La démarche Natura 2000 n'impose pas de réglementation spécifique.

Les moyens d'action sont les suivants :

- La concertation, par l'institution de Comité de pilotage et l'élaboration d'un Document d'Objectifs (DOCOB) ou plan de gestion, pour chaque site ;
- La contractualisation via des contrats Natura 2000 spécifiques destinés aux agriculteurs, forestiers, collectivités, particuliers, etc., qui peuvent offrir des compensations financières à la mise en place de bonnes pratiques.
- La prévention avec l'évaluation des incidences Natura 2000, la diffusion de « porter à connaissance », la sensibilisation des acteurs et du grand public.

Sur l'ensemble des sites, le Syndicat mixte du Parc a mis en place des :

- **contrats agricoles (ou Mesures Agro-Environnementales et Climatiques MAEC)** : le Syndicat mixte du Parc porte un Projet Agroenvironnemental et Climatique dans les périmètres Natura 2000 ;
- **contrats Natura 2000 non agricoles et forestiers** pour préserver des colonies de chauves-souris, des populations d'écrevisses à pattes blanches, restaurer des pelouses et landes via notamment la création d'Associations Foncières Pastorales, créer des îlots de sénescence en forêts, restaurer des lacs de Saint-Namphaise, etc. Ces travaux sont financés à 100% par la Région Occitanie et l'Europe ;
- **actions de médiation** pour renforcer l'appropriation de Natura 2000 et de l'enjeu biodiversité : bulletins d'information *De Site en Site*, livret « à la loupe » de présentation de chacun des sites, animations nature, newsletters, programmes éducatifs pour les scolaires, exposition photo, etc.

L'animation des sites Natura 2000 est confiée à une collectivité candidate et fait l'objet d'une convention annuelle entre la Région Occitanie et le Parc. Cette convention définit le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Une présentation synthétique du programme d'action 2026 vous est proposée en annexe.

2- Modification du budget prévisionnel

La Région peut faire bénéficier au Parc d'une enveloppe supplémentaire à celle qui a été validée en Comité syndical du Parc le 4 décembre dernier. Cette rallonge permettra d'augmenter le temps de travail des agents, dans un contexte de renouvellement de la personne en charge de la coordination du programme. Elle permettra également de prendre en charge une prestation complémentaire pour l'intervention d'animateurs natures auprès des établissements scolaires.

Sont proposées les modifications suivantes :

	Budget prévisionnel	Budget actualisé
Rémunération des agents	60 734,70 €	64 743,13 €
Frais de déplacement et coûts indirects	12 146,94 €	12 948,63 €
Prestations extérieures	28 618,25 € TTC	26 573,64 € TTC
TOTAL	101 499,89 €	104 265,40 €

Le budget prévisionnel total mis à jour pour l'animation Natura 2000 en 2026 s'élève à 104 265,40 €. Les charges de structure comprennent la rémunération des agents, pour 64 743,13 €, ainsi que les frais de déplacement et coûts indirects pour 12 948,63 €. Le temps de travail sera réparti sur 8 chargés de mission (dont 2 coordinatrices – un départ remplacé) pour un équivalent de 1,4 ETP. Le prévisionnel des prestations extérieures s'élève à 26 573,64 € TTC.

Le montant total de la demande de subvention est de 104 265,40 €. Sous réserve de validation par l'autorité de gestion, l'opération sera ainsi **prise en charge à 100% par des crédits de la Région et de l'Europe**, selon le plan de financement suivant :

- **Région Occitanie : 20 % soit 20 853,08 €**
- **Europe (FEADER) : 80 % soit 83 412,32 €**

Ce financement prendra en charge l'ensemble du temps consacré à ces actions par les chargés de mission du Parc, ainsi que le coût des prestations extérieures inhérentes à la réalisation des objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide cette proposition de programme d'animation pour l'année 2026 modifié, autorise la Présidente à le déposer auprès de l'autorité de gestion afin de solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**

ANNEXE – Programme prévisionnel pour la période 2026

Ce programme d'animation prévisionnel s'articule autour des axes suivants :

Axe I – Contractualisation

Contrats agricoles ou Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :

- La contractualisation de nouvelles MAEC ne sera pas possible en 2026, en attente de la nouvelle PAC en 2028.
- Suivi des exploitations engagées en MAEC
- Formation obligatoire des agriculteurs engagés en MAEC en 2025.

Contrats non agricoles-non forestiers et forestiers :

En projet, notamment trois contrats forestiers (communes de Montvalent et Saint-Sauveur la Vallée), deux contrats ni-agricole ni-forestier (réouverture de pelouses embroussaillées), ainsi que les suivis des contrats réalisés depuis 5 ans.

Axe II – Actions hors contrats

- Suivi des AFP nouvellement créées ou en cours de création en site Natura 2000 : Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice, Espagnac-Sainte-Eulalie.
- Suivi des chartes en cours d'élaboration.
- Réunion avec des partenaires techniques pour définir une stratégie commune pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire (inventaires, suivis, mesures de protection).

Axe III – Communication, sensibilisation

- Formation des nouveaux élus municipaux en fin de printemps (rencontre, visite de terrain) au dispositif Natura 2000, notamment pour les mobiliser autour des COPIL.
- Création d'un livret de communication grand public sur le site Basse Vallée du Célé.
- Animations nature grand public, bulletin De Site en Site Natura 2000 n°20, poursuite d'un programme éducatif sur la forêt (pour cette année, le programme est mené en régie et non partiellement en prestation), rédaction d'articles pour les médias locaux, animation du site Internet dédié.

Axe IV - Etudes

- Mise en place du suivi odonates sur le site « Basse Vallée du Célé ».
- Suivi des gîtes à chauves-souris sur les sites Natura 2000 (convention Parc/Comité Départemental de Spéléologie du Lot).
- Etude des territoires de chasse des chiroptères de Fond d'Erbies (Crégols).
- Suivi d'une population d'écrevisses à pattes blanches en partenariat avec la Fédération de pêche et des milieux aquatiques du Lot.

Axe V - Coordination générale du programme

- Réunions des comités de pilotage et des Présidents de COPIL.
- Elaboration des demandes de subventions et de paiements.
- Réalisation de « porter à connaissance » pour les porteurs de projets en site Natura 2000.
- Suivi administratif et financier du programme.